

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT

Séance du 06 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES
AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL

19

EN EXERCICE

16

QUI ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION

12

DATE DE LA CONVOCATION
31 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
31 mars 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation du
Compte de gestion 2022**

L'an **deux mil vingt-trois, le six avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Étaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria - M. GROETZ Alexandre, Adjoint - M. FRICKER Didier - M. KACHEL Christian - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie - Mme PILLOD Amandine, M. DI VORA Romain, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. RIOS Sylvain a donné pouvoir à M. FRICKER Didier
Mme LECHGUER Najat
M. WILLIG David

Absents :

Mme COMMUNOD Francine
M. PION Xavier

Madame Stéphanie MARCHAL a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire et statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture le**

Pour extrait certifié conforme,
Chevremont,
le 11 avril 2023
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER

